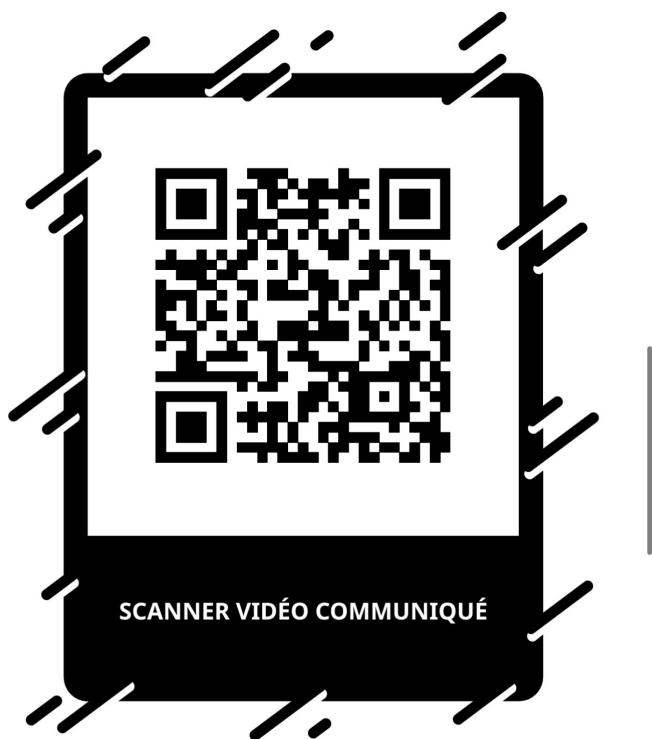


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élite Taxi France - Team Taxi - Force Taxi 69

Date : 6 janvier 2026

Objet : Alerte sur la survie de la profession – Appel à une table ronde interministérielle avec prise de décision à effet immédiat.



Les organisations :

Team Taxi - Élite Taxi - Force taxi 69 s'unissent pour des revendications communes face aux mutations critiques que traverse notre secteur.

Alors que l'équilibre économique des chauffeurs et la qualité du service public de transport sont menacés, nous exigeons du gouvernement des mesures concrètes et immédiates.

Convergence des luttes :

Un combat commun avec chaque corporation, ses revendications pour la dignité.

À l'instar de nos agriculteurs qui luttent pour vivre dignement de leur production face à une concurrence déloyale et à des contraintes administratives étouffantes, les artisans taxis subissent une précarisation organisée.

Nous affirmons aujourd'hui notre solidarité avec le monde agricole. Nos deux professions sont des piliers de la vie des territoires. Comme eux, nous refusons d'être sacrifiés sur l'autel de la rentabilité technocratique et des plateformes dématérialisées.

I. Rétablir l'équité et la légalité sur le terrain

Le secteur des Transports Publics Particuliers de Personnes (TPPP) souffre d'un manque de clarté qui favorise les dérives. **Nous exigeons une application stricte et homogène de la doctrine TPPP sur l'ensemble du territoire national**, sans dérogation préfectorale affaiblissant le statut du taxi.

Sanctuarisation par les « Zones Blanches » :

Pour mettre fin au maraudage électronique illégal et à l'encombrement des pôles stratégiques, nous demandons la création de zones réglementaires dans les gares et aéroports, avec désactivation technique des applications de mise en relation et interdiction formelle de stationnement dans des lieux privés et publics.

État de droit et répression, et mise en application des lois :

Doctrine TPPP : Révision et application immédiate des articles 3122-9 et 3122-6 pour stopper la concurrence déloyale.

Article 2 – Loi n°2016-1920 du 29 décembre 2016 dite “loi Grandguillaume”

L'article 2 vise à mettre fin au détournement du cadre légal du transport public particulier de personnes, en particulier au maraudage électronique illégal, et à clarifier la frontière entre taxis et Vtc.

II. Protéger le Transport Assis Professionnalisé (TAP)

Le transport de patients ne peut être traité comme une simple marchandise logistique ou des numéros en salon d'attente .

Libre choix du patient :

Nous nous opposons à toute plateforme de régulation retirant au patient le droit de choisir son transporteur habituel. Nous réaffirmons le droit fondamental du patient à choisir librement son propre transporteur, que ce soit pour les entrées ou sorties d'hospitalisation, ainsi que pour les consultations.

Exclusivité Taxis / VSL :

Le transport sanitaire doit rester le domaine exclusif des professionnels formés et conventionnés. Nous refusons toute ubérisation du transport de soins et demandons l'adoption d'un écrit spécifique protégeant l'exclusivité des taxis conventionnés et des Véhicules Sanitaires Légers, afin de garantir une relation de confiance totale avec la Caisse nationale d'assurance maladie.

Fin du zonage territorial :

Ce dispositif obsolète nuit à l'accès aux soins. Nous demandons sa suppression afin de garantir une mobilité fluide aux patients et une liberté d'exercice aux entreprises de taxis conventionnés, notamment en milieu rural qui on bien souvent crée un bassin de vie autour de leur siège social répondant à une demande .

Transparence sur la « clause de revoyure » de mars 2026 :

Nous exigeons une communication immédiate sur les travaux en cours. Les entreprises ne doivent pas être mises devant le fait accompli concernant leur avenir économique.

Véhicules autonomes :

L'innovation ne doit pas se faire au détriment de l'humain. Nous demandons l'ouverture d'une table ronde spécifique afin de définir un cadre protecteur du taxi face à l'arrivée des véhicules autonomes de transport de voyageurs , et la participation automatique de toutes les organisations professionnelles représentatives.

Conclusion

Élite Taxi - Team Taxi – Force Taxi 69 rappellent que le taxi est un maillon essentiel de la chaîne de transport et de santé en France. À l'heure où les travailleurs indépendants, agriculteurs comme taxis, se mobilisent pour défendre leur survie, nous n'accepterons aucune soumission aux intérêts des plateformes privées.

Nous demandons l'organisation, dans les plus brefs délais, d'une réception ministérielle réunissant l'ensemble des ministères concernés, en présence du Premier ministre.